

Transporteurs

**Simple et rapides,
profitez des services
du Guichet unique des transporteurs**

Par Internet au

www.ctq.gouv.qc.ca

Par télécopieur, par la poste

ou en personne à l'un de nos bureaux de Québec ou Montréal.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'exception du mercredi, où les services à la clientèle sont offerts de 10 h à 16 h 30.

Vous avez besoin d'aide ?

Communiquez avec nous ou

visitez nous voir à l'un de nos bureaux.

Québec

200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage

Québec (Québec) G1R 5V5

Téléphone: **1 888 461-2433** (sans frais)

Télécopieur: (418) 644-8034

Courriel: courrier@ctq.gouv.qc.ca

Montréal

545, boulevard Crémazie Est,

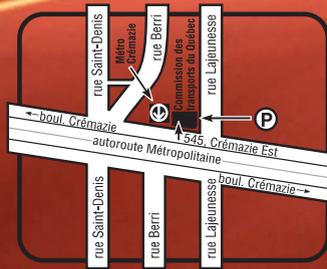
10^e étage, bureau 1000

Montréal (Québec) H2M 2V1

Téléphone: **1 888 461-2433** (sans frais)

Télécopieur: (514) 873-4720

Courriel: courrier@ctq.gouv.qc.ca



N'y allez pas par 4 chemins

Passez par le
**Guichet unique
des transporteurs**



Pour simplifier toutes vos démarches et transactions
www.ctq.gouv.qc.ca

Commission
des transports

Québec



Québec





Utilisez le Guichet unique des transporteurs et simplifiez toutes vos démarches et transactions

La Commission des transports du Québec

La Commission des transports du Québec est un organisme dont les activités visent à accroître la sécurité du public en matière de transport routier, maritime et ferroviaire et la protection du patrimoine routier, en plus de régir l'activité économique dans plusieurs domaines du transport afin d'assurer la disponibilité et la qualité des services. C'est dans cette optique que la Commission offre un Guichet unique facilitant les démarches requises pour l'exploitation d'une entreprise de transport.

Le **Guichet unique des transporteurs** vous offre la possibilité de satisfaire vos obligations réglementaires, et ce, en effectuant vos démarches et transactions avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés, **sans détour, de façon directe, sécuritaire et efficace à partir d'un seul endroit.**

Avec ce guichet **facilement accessible** :

- **inscrivez-vous au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds;**
- **immatriculez votre entreprise;**
- **enregistrez votre entreprise à titre d'employeur;**
- **obtenez vos permis et vignettes IFTA;**
- **acquitez vos amendes impayées au gouvernement du Québec;**
- **procurez-vous la documentation sur la TPS, TVQ et autres lois fiscales.**

De plus, vous pouvez **immatriculer vos véhicules sur place** à l'un des bureaux de la Commission des transports du Québec.

Reconnu, innovateur et performant, le Guichet unique des transporteurs est réalisé en partenariat avec le Registraire des entreprises, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le ministère du Revenu, le ministère de la Justice et la Société de l'assurance automobile du Québec.

Pour simplifier toutes vos démarches et transactions

www.ctq.gouv.qc.ca

